



MINISTÈRE  
DU DÉVELOPPEMENT  
DES RESSOURCES PRIMAIRES,  
DES AFFAIRES FONCIÈRES  
ET DE LA VALORISATION  
DU DOMAINE

N° 0 2 2 - 3 / MPF/DBS/ZOO

Pirae, le 29 AOÛT 2017

DIRECTION DE LA BIOSECURITE  
CELLULE ZOOSANITAIRE

*Le chef de cellule,*

*Affaire suivie par :*  
*Mme Valérie ROY*  
*VR/gt*

**NOTE AUX IMPORTATEURS**

**Objet :** Levée des mesures de restriction relatives à l'infection par le virus de l'influenza aviaire H5N8 en Hongrie

**Réf. :** - loi du pays n° 2013-12 du 06 mai 2013 réglementant, aux fins de protection en matière de biosécurité, l'introduction l'importation, l'exportation et le transport interinsulaire des organismes vivants et de leurs produits dérivés ;  
- arrêté n° 979 CM du 24 juillet 2015 modifié portant fixation de la liste des marchandises susceptibles de véhiculer des agents de maladies transmissibles des animaux et de la liste des denrées alimentaires et aliments pour animaux susceptibles de ne pas répondre aux conditions de sécurité sanitaire des aliments ;  
- note aux importateurs n° 954 PR/SDR/QAAV du 4 novembre 2016 ;  
- note aux importateurs n° 979 PR/SDR/QAAV du 14 novembre 2016 ;  
- note aux importateurs n° 1009 PR/SDR/QAAV du 23 novembre 2016 ;  
- note aux importateurs n° 1181 PR/SDR/QAAV du 30 décembre 2016 ;  
- note aux importateurs n° 47 MPF/DBS/ZOO du 19 juin 2017 ;  
- rapport de l'autorité hongroise du 25 août 2017.

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe que, suite au rapport reçu de l'autorité hongroise confirmant le recouvrement du statut indemne de la région de Bács-Kiskun, la Hongrie a retrouvé son statut de pays indemne.

Il a donc été décidé de lever les mesures de restriction relatives à l'importation de viandes de volailles, de produits à base de viandes de volailles, d'œufs et d'ovoproduits n'ayant pas été soumis à un traitement thermique inactivant les virus de l'influenza aviaire issus de volailles ayant été élevées dans les 21 jours précédant leur abattage ou la ponte à compter des dates suivantes :

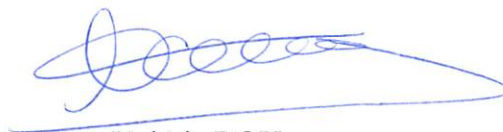
- Hajdú-Bihar : 18 avril 2017 ;
- Békés : 25 avril 2017 ;
- Veszprem : 13 mai 2017 ;
- Csongrád : 15 mai 2017 ;
- Somogy : 3 juin 2017 ;
- Győr-Moson-Sopron et Jász-Nagykun-Szolnok : 10 juin 2017 ;
- Bács-Kiskun : 24 août 2017 ;

- autres régions : sans restriction de date.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.



Le chef de cellule,



Valérie ROY